



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2012**

PRESENTS : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – PIGNOL – CABONI – M. PUECH – M. HUBAC – M. RASPUS – M. MURATORIO – M. TARRINI – M. FANTI – M. CLERET (à partir du point n° 3)

Mmes MANSION – DOMANICO – GEBELIN – CHINAPPI – BALOCCO – CONTRI – FOURNIER – BONTOUX – ALBUQUERQUE – NAISSANT – PEREZ

Mlle SAINT JEAN

POUVOIRS : Mme TOSATO à Mme CHINAPPI – M. ACREMENT à Mme NAISSANT – M. BIGOT à Mme GEBELIN

ABSENTS (excusés) : /

* *
*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 3 septembre 2012.

1. Le Conseil Municipal, a approuvé, par 22 voix, la décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2012.

MM. MURATORIO, TARRINI, FANTI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas voté le Budget 2012.

2. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par 22 voix, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012 avant l'adoption du budget primitif 2013, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MM. MURATORIO, TARRINI, FANTI et Mme ALBUQUERQUE, se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas voté le budget 2012.

M. CLERET étant arrivé à ce point du Conseil Municipal, prend, dès lors, part au vote

3. Le Conseil Municipal a décidé, par 23 voix, de majorer le montant des loyers des immeubles communaux d'habitation à compter du 1er janvier 2013.

MM. MURATORIO, TARRINI, FANTI et Mme ALBUQUERQUE ont voté contre estimant que les loyers ne devraient pas augmenter compte tenu, d'une part des difficultés financières liées à la crise et, d'autre part de la vétusté de certains logements.

4. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les termes de l'avenant n° 2 relatif au contrat de Délégation du Service Public de restauration scolaire passé avec la Société SODEXO, sise à MARSEILLE.

Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter du Syndicat Mixte d'Electrification des Bouches-du-Rhône la réalisation gratuite d'un diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.
6. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de Police de l'Etat. Cette Convention étant conclue pour une période de trois ans.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.
7. Le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix, les termes de la convention de partenariat entre la Commune de ROQUEFORT-LA BEDOULE et l'Etat relative à la vidéo-protection urbaine et conclue pour une période de cinq ans.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

MM. MURATORIO, TARRINI, FANTI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus au motif qu'ils ne sont pas convaincus de l'efficacité du système de vidéo-protection.
8. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'organisation d'un séjour sur le thème de l'astronomie, pour les élèves des classes de CM2 du Groupe Scolaire Paul ELUARD et le plan de financement proposé par les enseignants.
Il a accepté de solliciter une participation financière du Conseil Régional.
9. Le Conseil Municipal a décidé, par 23 voix, d'approuver la charte de bonne conduite instaurée pour les mariages.
Il a autorisé Monsieur le Maire à intégrer ce document au dossier de mariage, préalablement établi avant chaque cérémonie et signé par les futurs époux qui s'engagent ainsi à en respecter le contenu et à prévenir leurs invités des engagements qu'ils ont pris.

M. FANTI a voté contre estimant que cette charte n'a pas lieu d'être et *qu'elle lui paraît « débile »*.
MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus estimant que ce document est inutile.
10. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de mettre à jour la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction et de définir les conditions d'occupation de ces logements, en précisant les contreparties induites auprès de l'intéressé bénéficiaire.
11. Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité des membres présents et représentés, son accord sur la reprise des activités de natation destinées aux écoles maternelle et primaire, a accepté d'imputer cette dépense sur le budget de la Commune.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de location des installations de la piscine CAP PROVENCE avec la Société CARILIS, gestionnaire du stade nautique, situé à CASSIS.
12. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'actualiser les tarifs de réservation du Centre André MALRAUX en ajoutant un tarif pour l'utilisation du nouveau matériel d'éclairage scénique.
13. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

✚ deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste « CITOYENNE, LAÏQUE ET ANTILIBERALE » :

- Transports gratuits :

Les retraités de plus de 70 ans de notre Commune payent le transport en commun, or les personnes du même âge à MARSEILLE bénéficient de la gratuité, notre Commune faisant partie de M.P.M., comment peut-on expliquer cette différence ?

- Gymnase :

Les jeunes de 18 ans et plus ont l'autorisation de pratiquer le foot en salle dans le gymnase, encadrés par un responsable.

Comment se fait-il que ces jeunes ont été expulsés et sur ordre de qui ?

✚ Deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la liste « GAUCHE AVENIR » :

- P.L.U. :

Malgré le « blocage » du P.L.U., comment expliquer que certains permis soient suspendus et d'autres menés à terme ?

- Domaine de Julhans :

Quelle est la situation de ce domaine ?

La Municipalité a-t-elle maintenu des contacts avec le gestionnaire du site ?

Affiché le 27 novembre 2012